

Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical *du 20 mars 2024*

Le vingt mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de la Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 5	<u>Présents :</u> SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, SANTOLINI Benoît, GUILLOT Annie, TARDY Pascal, MASSÉ Gérard, BRODU Fabien, CELERIER jacky <u>Absents :</u> TAUNAY Patrick
---	--

<u>Secrétaire de séance :</u> GUILLOT Annie	<u>Séance ouverte à :</u> 18h30
<u>Auteur de l'acte :</u> SAMAIN Philippe	<u>Arrêté par le comité syndical le :</u>
<u>Convocation envoyée le :</u> 13 mars 2024	
<u>Affichage de la convocation le :</u> 13 mars 2024	<u>Date de publication sur le site internet :</u> 28 mars 2024

* * * * *

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 septembre 2023
- ↳ Présentation de la cartographie du site réalisée par la chargée de mission ENS de la CDC Aunis Sud
- ↳ Approbation du compte de gestion 2023
- ↳ Approbation du compte administratif 2023
- ↳ Affectation du résultat
- ↳ Vote du budget 2024
- ↳ Demande de subventions dans le cadre du contrat d'objectifs
- ↳ Questions diverses

* * * * *

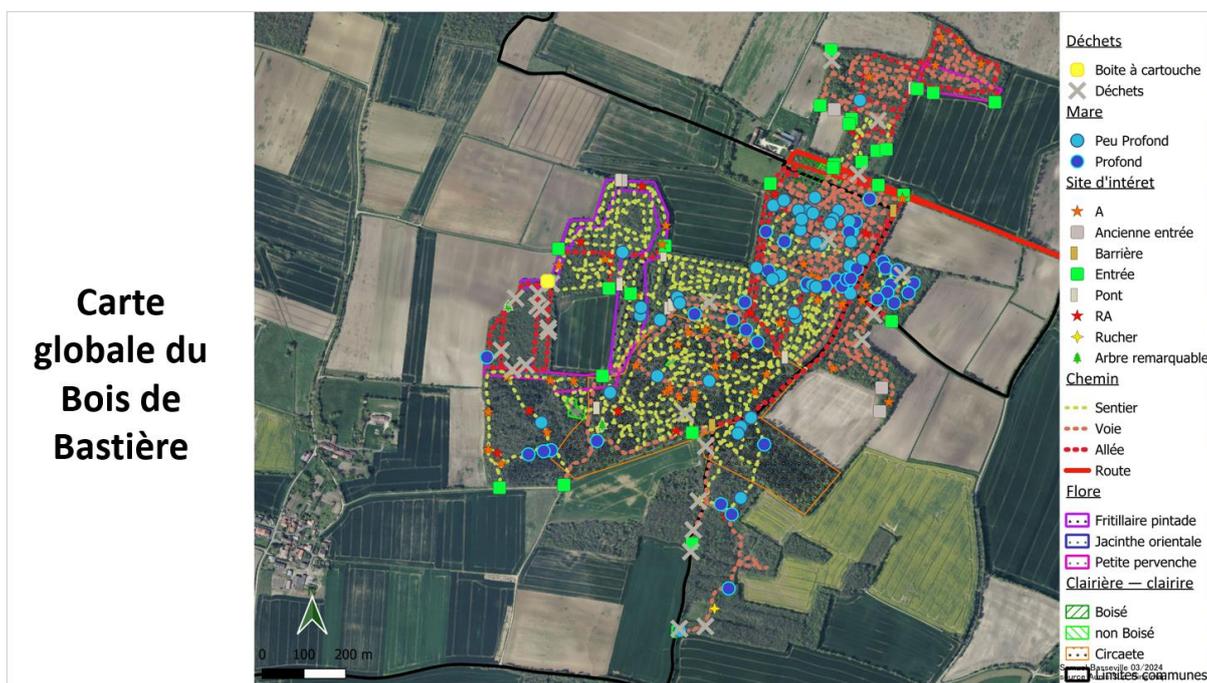
Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 18 septembre 2023
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

● **Présentation de la cartographie du site réalisée par la chargée de mission ENS de la CDC Aunis Sud et son stagiaire**

On peut découvrir, dans les bois de la Bastière, des sentiers, des allées et des voies, plus ou moins praticables, des clairières, plus ou moins boisées et aussi de petites mares (véritables écosystèmes). Des ponts, qui avaient été installés mais qui sont aujourd'hui relativement dangereux. Mais on découvre aussi, malheureusement, des décharges sauvages.

De nombreuses variétés de plantes ont été recensées : jacinthes orientales, fritillaires pintades et petites pervenches et d'autres sont encore à découvrir. On recense également un arbre creux et un séquoia.

De nombreux animaux vivent aussi dans les bois de la Bastière : lièvres, chevreuils, pic-vert, chauves-souris, mais surtout le circaète.



● **Délibération 2024/01 : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Messieurs JANIN Yves, CHAILLOUS Gabriel et BORG Christophe, Comptables du SGC de Ferrières**

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Comptables du Service de Gestion Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que les Comptables du Service de Gestion Comptable ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui prescrivent de passer dans leurs écritures.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**, concordant avec le compte de gestion **2023**.

Considérant **que les comptes sont justes,**

- 1" Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2" Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3" Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par les Comptables du Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
 - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

● **Délibération 2024/02 : Approbation du compte administratif 2023**

Le Comité Syndical :

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur SAMAIN Philippe, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ① Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				8 007.79		8 007.79
Opérations de l'exercice			1 098.24	4 840.25	1 098.24	4 810.25
Totaux			1 098.24	12 848.04	1 098.24	12 848.04
Résultat de clôture				11 749.80		11 749.80
Restes à réaliser						
Résultats définitifs				11 749.80		11 749.80

② Constate la concordance, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le **20 mars 2024** relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- ③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : _____
- ④ Décide d'annuler les crédits suivants : _____
- ⑤ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

● **Délibération 2024/03 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice**

Le Comité Syndical :

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur SAMAIN Philippe, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ① Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Solde de début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat Global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		dépenses	recettes	résultat de clôture		dépenses	recettes	
Classes 1-2-3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00
Classes 6-7-8	8 007.79	1 098.24	4 840.25	3 742.01	11 749.80	0,00	0,00	11 749.80
TOTAUX	8 007.79	1 098.24	4 840.25	3 742.01	11 749.80	0,00	0,00	11 749.80

② Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⑤ Constate que le compte administratif **2023** présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice.....	Excédent.....	3 742.01
Report à nouveau.....		8 007.79
Résultat global de fonctionnement.....	Excédent.....	11 749.80

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice.....	0.00
Report.....	0.00
Résultat global d'investissement.....	0.00
Restes à réaliser dépenses.....	0.00
Restes à réaliser recettes.....	0.00

⑥ Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget **2024** comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	Compte 1068		
--	--------------------	--	--

Report à nouveau	Compte 002	Excédent	11 749.80
-------------------------	-------------------	-----------------	------------------

⑦ Décide de reporter le résultat d'investissement au budget **2024** comme suit :

Résultat d'investissement reporté	Compte 001		
--	-------------------	--	--

● **Délibération 2024/04 : Vote du budget 2024**

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement se composent ainsi, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 26 810.00 €
- Dépenses..... 28 634.80 €

et dont les dépenses et les recettes, en section d'investissement, s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats :

En section d'investissement :

- Recettes..... 1 500.00 €
- Dépenses..... 1 500.00 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2024

● **Délibération 2024/05 : Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre du contrat d'objectifs**

Monsieur CELERIER Jacky ayant des intérêts personnels sur les actions à mettre en place, a quitté la salle de réunion et n'a pas donné son avis, ni pris part au débat, ni à la délibération ci-dessous.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les Bois de la Bastière ont été labellisés Espaces Naturels Sensibles Actifs auprès du Département. Le but est de protéger et de

restaurer un milieu naturel présentant un intérêt patrimonial particulier (faune, flore, géologie, paysage...) mais également de permettre au public de découvrir les Bois de la Bastière et les espèces qu'ils abritent.

A cet effet, le Président propose diverses actions à mettre en œuvre dans le cadre du futur contrat d'objectifs et précise que ces actions peuvent être subventionnées par le Département :

- Animation pédagogique pour les écoles et grand public
- Action ONF pour la gestion des Bois
- Entretien des cheminements
- Signalétique ENS et affiches découvertes
- Inventaires écologiques pour compléter les connaissances

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les actions présentées
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention, pour chaque action présentée, auprès du Département
- PRECISE que ces dépenses ont été votées au budget
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'objectifs à intervenir
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

● Questions diverses

Se renseigner sur le pouvoir de police du Maire pour prise d'un arrêté portant sur certaines interdictions dans les bois (barbecue, feu, quad, camping sauvage...). Est-ce que ce pouvoir peut être transféré ou délégué au Président du Syndicat ?

La séance est levée à 20h50.

**Le Président,
Philippe SAMAIN**

**La secrétaire de séance,
Annie GUILLOT**